

**Commune de
La Côte-aux-Fées**

**Séance du Conseil général
du 22 juin 2015**

Comptes 2014

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

relatif aux comptes et à la gestion 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions :

- ◆ de l'article 59 de la loi sur les communes du 21 décembre 1964;
- ◆ de l'article 4.9 du règlement de la commune de la Côte-aux-Fées du 24 juin 2003,

nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2014.

Le budget 2014 prévoyait un excédent de charges de fr. 32'419.- alors que les comptes bouclent avec un **bénéfice de fr. 1'136.33**, compte tenu de fr. 154'797.20 d'amortissements légaux et de fr. 143'053.55 d'amortissements supplémentaires.

Les principales différences par rapport au budget sont dues :

- aux impôts des personnes physiques (+ 99'204.15.-)
- aux impôts sur les frontaliers (+ fr. 90'000.00.-)
- à la nouvelle répartition des impôts selon le fonds IPM (+ fr. 101'116.15)
- Contribution de la péréquation financière (+ 6'000.00)

Ces postes compensent les pertes sur les comptes suivants :

- aux impôts des personnes morales (fr. 66'834.75)
- Contribution du Fonds de répartition des pm (-20'000.00)

Globalement, le résultat de l'année est positif en grande partie grâce au chapitre des impôts.

Il est à relever également que selon la nouvelle loi sur les finances, les comptes doivent être contrôlés par l'organe de révision avant l'acceptation pour l'autorité législative. Vous trouverez un rapport complet et détaillé de la Fiduciaire C. Lebet à la fin de l'exemplaire des comptes 2014.

0 Législatif – Exécutif – Administration se situe au-dessus des prévisions budgétaires d'environ fr. 27'000.- en raison du changement de personnel et de l'engagement d'une apprentie à l'administration, d'un cours relatif à la mise en place de la nouvelle comptabilité et l'achat d'un poste informatique pour l'apprentie.

1 Sécurité publique boucle en-deçà du budget de fr. 14'000.-. Le mandat conclu avec Police neuchâteloise permet d'obtenir la restitution d'une partie des amendes, ce qui couvre une partie de nos frais.

La police du feu est globalement en-deçà de fr. 7'000.- par rapport au budget et ceci est dû principalement à la diminution de la part communale au Centre de secours et au service du feu de Val-de-Travers.

2 Enseignement et formation boucle avec un écart d'environ fr. 13'000.- par rapport au budget, qui provient d'un amortissement complémentaire consenti au vu du bon résultat de l'exercice.

3 Culture – Loisirs – Sports présente un très léger dépassement d'environ fr. 5'000.- par rapport aux prévisions budgétaires. La fête nationale ainsi qu'un don à l'association des Bourbakis expliquent cette différence.

4 Santé se situe en-dessous des prévisions de fr. 4'000.-. Le service Ambulance du VDT a coûté moins que prévu. L'aide communale aux soins dentaires des enfants en âge de scolarité n'a que peu été sollicitée.

5 Prévoyance sociale on relève la nouvelle charge cantonale de Fr. 7'208.50 « Différentiel subside à Lamal ». La part communale pour les structures de la petite enfance est moins conséquente que prévue.

6 Trafic boucle en-dessus du budget pour fr. 49'000.-. Ceci est dû aux amortissements supplémentaires pour fr. 67'000.-. A relever que les amortissements complémentaires consentis en 2013 ont permis une diminution des amortissements légaux de Fr. 44'000.00. L'entretien des routes et le salage entraînent un dépassement de Fr. 12'000.00.

7 Protection et aménagement de l'environnement

Les **chapitres autofinancés** suscitent les commentaires suivants :

Approvisionnement en eau :

Boucle avec un déficit de Fr. 52'936.75, montant qui a été prélevé à la réserve. Les principaux dépassements de budget sont dus à la réparation de fuites sur notre réseau. Il s'agira dans un futur proche de réfléchir au prix de l'eau étant donné que nous ne pourrions pas continuer à faire du déficit dans ce chapitre qui doit être autofinancé.

701 Eau Réseau d'eau Mont-des-Verrières :

A la suite de la fusion des 9 communes, la Côte-aux-Fées a repris l'exploitation du réseau d'eau du Mont-des-Verrières (Semver) au 1.01.2009. Une convention a été signée avec la commune de Val-de-Travers et avec la *commune des Verrières*.

Le fonds de renouvellement (compte au bilan n° 28.280.69) permet d'amortir les pertes ou est alimenté par les bonus de ce chapitre. Ainsi, une attribution de fr. 35'041.95 a été effectuée au 31.12.2014.

Épuration :

Ce chapitre est bénéficiaire de fr. 8'761.85 en 2014 et permet ainsi d'amortir le montant inscrit au bilan au 31.12.2012. Le montant de fr. 16'722.90 reste à amortir.

Déchets des ménages : Ce chapitre est bénéficiaire de fr. 2'229.55 en 2014 et permet ainsi d'amortir le montant inscrit au bilan. Le montant de fr. 8'548.35 reste à amortir

Déchets des entreprises : Ce chapitre est bénéficiaire de fr.1'463.40 et permet ainsi d'amortir le montant inscrit au bilan. Le montant de fr. 5'522.60 reste à amortir

8 Economie publique présente un excédent de recettes d'environ fr 6'000.- par rapport au budget. La différence résulte dans le fait que l'entretien des chemins du SAF n'a pas été payé en 2014. Il s'agira de s'acquitter de cette part sur les comptes 2015

9 Finances et impôts montre des revenus supérieurs de fr. 88.000.00- par rapport au budget. Le chapitre « 90 Impôts » présente à lui seul des rentrées supérieures de fr. 147'000.-. La contribution reçue de la péréquation financière est de fr. 120'399.- au lieu de 114'760.-, inscrite au budget.

Investissements

Des investissements ont été effectués pour un montant de Fr. 340'750.35 dans le chapitre des travaux publics, de Fr. 58947.00 dans celui de l'approvisionnement en eau, de Fr. 2160.00 pour l'étude du CAD et de Fr. 31581.50 pour l'isolation des combles de la maison de Commune soit un total de Fr. 433'438.55.

Bilan

En vue de la mise en application du nouveau plan comptable MCH2 dont l'un des principes est celui de la vraie valeur, le chef du Département des Finances et de la santé, M. Laurent Kurth, a demandé qu'une correction du patrimoine financier soit effectuée de 2013 à 2016 jusqu'à sa mise en application (au plus tard au 1.1.2017), directement en déduction de la fortune nette (B.29.290.00). Ainsi un montant de fr. 375'000.00 a été comptabilisé en 2014 (voir tableau des amortissements).

Nous vous encourageons à prendre connaissance du rapport très complet de l'organe de révision, Fiduciaire C. Lebet, qui vous donnera tous les renseignements détaillés sur les comptes 2014. Ce rapport a été annexé à l'exemplaire de comptes qui vous est remis.

Conclusion

Notre Commune est entièrement tributaire des impôts sur les personnes morales. Heureusement, la conjoncture actuelle nous est favorable, et nous espérons vivement qu'elle perdure, à tout le moins dans le secteur horloger, pour nous permettre de rester dans les chiffres noirs ces prochaines années !

Le Conseil communal estime qu'il a limité au maximum les dépenses structurelles et ses efforts de gestion sont restés importants tout au long de l'année.

Le résultat 2014 est très encourageant puisque le déficit budgété a pu être totalement comblé grâce aux impôts sur les personnes morales, et des amortissements supplémentaires de fr. 143'053.55.- ont pu être réalisés.

La fortune nette de la commune, de par la réduction de fr. 375'000.00 des actifs du patrimoine financier, passe à fr. 3'249'957.96.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir accepter les comptes 2014 tels qu'ils vous sont présentés, qui bouclent avec un bénéfice de fr. 1'136.33.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

La Côte-aux-Fées, le 22 juin 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Laurent Piaget

Cosette Pétremand

Le Conseil général de La Côte-aux-Fées

vu le rapport du Conseil communal, du 22 juin 2015;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

sur la proposition du Conseil communal;

A R R E T E

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2014, qui comprennent:

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.	3'108'051.40
Revenus	Fr.	3'109'187.73
Excédent de revenus	Fr.	1'136.33

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	433'438.85
Recettes	Fr.	
Investissements nets / augmentation	Fr.	433'438.85

pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier:

Dépenses	Fr.	31'581.50
Recettes	Fr.	0.00

c) le bilan au 31 décembre 2014.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2014 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 22 juin 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :